

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1325

présenté par

M. Ruffin, M. Lachaud, Mme Fiat, M. Alexandre, M. Carrière, Mme Stambach-Terrenoir et
Mme Ferrer

ARTICLE 2

I. – À la fin de l’alinéa 17, substituer à la date :

« 1^{er} juillet 2024 »,

la date :

« 1^{er} novembre 2023 ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, issu d'une proposition de l'UNSA, propose que la publication de l’index séniors soit effective dès le 1er novembre 2023 pour toutes les entreprises soumises à l’obligation de publication. En effet, l’index séniors doit avoir vocation à se mettre en œuvre rapidement en raison de l’urgence d’agir pour l’amélioration du maintien et du retour à l’emploi des salariés âgés.